

# APPLICATION À L'ALGÉRIE, À LA GUADELOUPE, À LA MARTINIQUE, À LA GUYANE FRANÇAISE ET À LA RÉUNION DE L'ARTICLE 31 X DE LA LOI N° 50-205 DU 11 FÉVRIER 1950, CONCERNANT LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Type de saisine : AUTOSAISINE

Type de texte : RAPPORT

Traité par : Commissions réunies

Adopté le : 07/03/1951

Mandature : 1951-1954

Rapporteur :

CHAMPION Robert

La version numérique de ce document n'existe pas.

[Contactez le CESE pour obtenir le document.](#)

## PRÉSENTATION

Référence :

1951-04b